

PROJET DE TERRITOIRE

Fiche action n°10: Tendre vers un aménagement durable et cohérent grâce au PLUI



Enjeux : Maîtriser l'urbanisation et tendre vers un aménagement raisonné et qualitatif du territoire

Orientations stratégiques : Anticiper les évolutions démographiques sur le territoire, prendre en compte les besoins en services et en infrastructures qui y sont liés, et faciliter la mobilité physique des habitants ; Organiser et structurer la vie et l'urbanisation autour des centre-bourg et préserver le foncier agricole et limiter son morcellement ; Valoriser et préserver un habitat qualitatif, agir en faveur d'une meilleure intégration paysagère des constructions et des réseaux.

Besoins du territoire : Notre territoire fait face à une forte pression de l'urbanisation et les constructions récentes prennent peu en compte l'environnement local. Ces constructions peu ou pas maîtrisées ont également été source de consommation importante de foncier notamment agricole entraînant des conflits d'intérêts.

Contexte : Le pays Risle Estuaire a par ailleurs entamé une démarche d'élaboration d'un SCOT, qui imposera une mise en compatibilité de tous documents d'échelle inférieure.

Description des actions	<ul style="list-style-type: none"> - PLUI - Charte de qualité urbaine
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier l'aménagement du territoire de manière cohérente et concertée pour notamment définir les secteurs à enjeux - Limiter l'étalement urbain - Prendre en compte et organiser l'accessibilité aux services et infrastructures - densifier les zones urbanisées - intégrer la prise en compte de la trame verte & bleue - Diagnostic permanent et évaluation des besoins - Favoriser les déplacements durables - Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain au patrimoine bâti
Effets attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure intégration paysagère des constructions - Traitement cohérent des limites de propriété - Densification urbaine - Aménagement cohérent du territoire - Renforcement de l'identité paysagère de notre territoire - Protection des continuités écologiques
Moyens de mise en œuvre	<p>Réalisation en interne ou par un bureau d'étude Mise en place d'une ingénierie Référent en interne Publications officielles Production du document Accompagnement des élus Animation de la démarche de concertation Réalisation des études (évaluation environnementale, agriculture, risques, patrimoine) Suivi et mise en œuvre</p>
Publics visés	Les habitants ; territoires voisins